

G/R

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI  
RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE DE RUHENGERI.-

Ruhengeri, le 23 septembre 1953.-

Référence: Votre n° 113/Agri/Pers --  
en date du 17 septembre 1953.-

N° 1614 /P.E.3

OBJET:-

CONGE ANNUEL.-



A Monsieur l'Agronomie LE LOUP  
à

RUHENGERI.-

(COPIE pour information à Monsieur  
le Résident du Ruanda à KIGALI.-)

F

Monsieur l'Agronomie,

J'ai l'honneur de vous accorder votre  
congé annuel d'une durée de 14 jours à partir du 12 octobre  
1953 jusqu'au 28 inclus.-

J'ai pris en considération qu'il  
fut impossible de vous octroyer ce congé en septembre  
par suite des nécessités du service.-

L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,-

R. GAUPIN.-

F

Résidence du Rwanda.

Territoire de Ruhengeri.

Service de l'Agriculture.

---

Objet: congé annuel.

Ruhengeri, le 17 septembre 1953

Nº II3/Agri/Pers.

à Monsieur l'Administrateur de territoire de et à Ruhengeri.

Monsieur l'Administrateur,

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance d'obtenir mon congé annuelle de 14 jours à partir du 12 octobre jusqu'au 28 octobre y compris.

Au date de 12 octobre je compte d'avoir terminés les travaux du taille café.

l'Agronome-adj. LELoup A.



Résidence du Ruanda.  
Territoire de Ruhengeri.  
Service de l'Agriculture.

Objet: Congé annuel.

Ruhengeri, le 16 août 1953.

N° 102/Agri/pers.

à Monsieur l'Administrateur de territoire de et à Ruhengeri.

Monsieur l'Administrateur,

J'ai l'honneur de vous demander, vu qu'actuellement avec les travaux Agricoles Urgence, il me sera impossible de prendre mon congé Annuel, si ce congé pourra être reporté sur l'année suivant c'est à dire après le mois de Septembre.

l'Agronomie-adj. LELoup A.

Le  
en  
septembre

*Leloup*